

COMPACT PACK				
SERVICES		PLAFONDS	SEUIL*	DELAI D'ATTENTE
Médiation civile, commerciale et social ALL-IN		2.500 € / max 5.000 € par an	€ 1000	4 mois
Appui juridique téléphonique et mail			✓	
Mise en relation avec un professionnel spécialisé			✓	
RISQUES COUVERTS	CAS PRATIQUES	PLAFONDS	SEUIL*	DELAI D'ATTENTE
COMPACT PACK				
EXPLOITATION / DISCIPLINAIRE / ASSURANCES				
Recours civil extra-contractuel	L'enfant d'un client endommagé des marchandises	€ 70.000	€ 0	-
Défense pénale	Un panneau publicitaire installé par vos soins, tombe sur un client. Vu la gravité des blessures, vous êtes poursuivi pénalement	€ 70.000	€ 0	
Loi Salduz	Vous devez être auditionné dans le cadre de la loi Salduz et vous désirez être assisté d'un avocat.	€ 2.500	€ 0	
Sanctions administratives communales	La commune vous réclame une sanction administrative car vous n'avez pas jeté correctement des produits potentiellement dangereux utilisés dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise.	€ 20.000	€ 1.000	9 mois
Amendes administratives	Vous faites l'objet d'une amende administrative que vous contestez suite à une infraction involontaire sur la législation relative au droit social.	€ 20.000	€ 1.000	-
Défense civile extra-contractuelle conflit d'intérêts	Vous faites réaliser des travaux dans votre bâtiment, un ouvrier de l'entrepreneur se blesse. Votre assureur refuse d'intervenir sur base d'une faute grave prévue dans le contrat. Legal Village intervient pour vous défendre	€ 70.000	€ 1.000	
NEW Défense civile extra-contractuelle	Un tiers vous réclame un dommage que vous lui avez causé dans le cadre de vos activités professionnelles et votre assureur RC refuse d'intervenir sur base d'une exclusion prévue dans votre contrat RC.	€ 35.000	€ 1.000	
Droit disciplinaire	En tant que médecin, vous êtes amené à vous défendre devant l'ordre des médecins pour des faits que vous contestez	€ 70.000	€ 1.000	3 mois
Contractuel assurances	Un de vos employés se blesse lors d'un accident du travail. Votre assurance accident du travail rechigne à intervenir. En cas de litige avec les assurances, Legal Village vous soutient afin de faire valoir vos droits vis à vis de l'assureur	€ 20.000	€ 1.000	
Contre-expertise après incendie	Votre siège d'exploitation a subi un incendie et vous n'êtes pas d'accord sur le montant octroyé par votre assureur incendie.	€ 15.000 à € 50.000	€ 3.500	-
NEW Contre-expertise police cyber-risk	Le système informatique de votre siège d'exploitation a été hacké et vous n'êtes pas d'accord avec le montant octroyé par votre assureur Cyber risk.	€ 5.000	€ 1.000	3 mois
Concours de responsabilité	Mon fournisseur a endommagé notre entrée lors de la livraison	€ 30.000	€ 1.000	-
TAYLOR PACK (LES OPTIONS PEUVENT ETRE SOUSCRITES SEPARÉMENT MAIS TOUJOURS EN OPTION AVEC LE COMPACT PACK)				
CONTRACTUELS / IMMOBILIERS				
Contractuel	Vous achetez un nouveau serveur informatique pour votre entreprise mais vous ne recevez pas le matériel commandé	€ 20.000	€ 1.000	6 mois
Contractuel Location	Vous êtes en conflit avec le bailleur de votre bâtiment d'entreprise, à propos du non respect du délai de préavis de votre bail commercial			3 mois
Litige immobiliers	Vous êtes en litige avec votre voisin qui estime que les odeurs provenant de votre siège d'exploitation lui cause un trouble de voisinage.			
Litiges contractuels immobiliers	Vous faites effectuer une réparation dans votre salle de réunion mais les travaux sont mal réalisés par l'entrepreneur			
Assistance construction-expertise	Vous avez réalisé des travaux importants soumis à un permis de bâtir au niveau de votre siège d'exploitation et vous désirez être assisté d'un expert car vous estimez que les travaux n'ont pas été correctement réalisés.	€ 750		
ADMINISTRATIFS/ECONOMIQUES/DROIT DES SOCIÉTÉS				
Droit social	Vous êtes tenu de licencier un collaborateur en raison de la crise économique. Un conflit éclate car il n'est pas d'accord avec son indemnité de licenciement	€ 15.000	€ 1.000	6 mois
Droit fiscal	Le fisc conteste certaines charges déductibles dans votre déclaration d'impôts	€ 20.000		12 mois
Droit administratif	L'administration communale refuse d'octroyer un permis d'exploitation pour l'extension de vos activités	€ 20.000		9 mois
Droit constitutionnel	Un règlement limite votre accès à la profession, vous estimez que ce règlement est discriminatoire et en contestez sa constitutionnalité	€ 12.500 **		
NEW Droit européen	Vous êtes en litige avec un tiers concernant l'application d'une nouvelle réglementation belge que vous estimez contraire au droit européen.	€ 15.000		
Droit Economique	La Commission de la Sécurité des Consommateurs exige le retrait du marché d'un produit que vous produisez depuis déjà longtemps	€ 20.000		
Droit des sociétés	Lors de la constitution de votre société, le plan comptable n'est pas conforme.	€ 12.500 **		
NEW Marchés Publics	Vous n'avez pas obtenu un marché public pour lequel vous étiez candidat et vous estimez que les règles en matière d'adjudication n'ont pas été respectées.	€ 15.000		
INNOVATION / REPUTATION				
Concurrence et pratiques des marchés	Vous souhaitez déposer une plainte auprès de l'autorité de concurrence parce que vous soupçonnez vos concurrents d'avoir conclu entre eux des accords de fixation des prix	€ 15.000	€ 1.000	6 mois
Droits intellectuels	Un concurrent a copié un des vos ouvrages qui est protégé par un brevet			
E-réputation nettoyage et noyage des informations	L'image de votre société est dénigrée sur internet et cela vous porte préjudice	€ 6.250		
Extension garantie confidentialité	Vous souhaitez faire appel à la médiation afin de régler un litige couvert et ce en toute confidentialité	€ 2.500		4 mois
ALL RISK (COMPACT PACK + TAYLOR PACK COMPLET + ALL RISK)K				
NEW ALL RISK	Vous êtes en litige avec une autre société qui vous réclame des dommages et intérêts car vous n'avez pas respecté son droit intellectuel	€ 12.500	€ 1.000	6 mois***

* En cas de recours devant la Cour de Cassation, son équivalent en étranger, notre seuil d'intervention est de 3.500 € par sinistre.

** Par sinistre et par année d'assurance

*** Le délai d'attente pour l'option All Risk est de 6 mois, sauf lorsque le sinistre concerne une garantie couverte par les présentes conditions générales pour laquelle un délai d'attente plus long est prévu.

Chaque garantie prévoit un plafond d'intervention maximum. Pour certaines d'entre elles, il existe un délai d'attente et/ou un seuil d'intervention. Des exclusions sont également d'application (le fait intentionnel, le paiement des amendes, ...).

Document non contractuel. Les informations délivrées par le tableau sont seulement à titre purement indicatif, sous toutes réserves. Seules sont d'application les conditions spéciales et générales du contrat. CG LEGAL VILLAGE BUSINESS 04.2023

Legal Village est la marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) Siège social : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles • Tél. : 02 6786111 • Internet : www.axa.be • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

UNE OFFRE SUR MESURE LEGAL VILLAGE PJ PRO

Un produit sur mesure adapté aux besoins de vos clients

Compact pack (un pack de bases) ou Taylor Pack (Compact pack + options) ou pack ALL RISKS (tout est couvert sauf)

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

COMPACT PACK (PACK OBLIGATOIRE)

EXPLOITATION / DISCIPLINAIRE / ASSURANCES

Médiation civile, commerciale et social ALL-IN, Appui juridique téléphonique, Mise en relation avec un professionnel spécialisé

Je choisis mes options

OU

Je choisis ALL RISKS

TAYLOR PACK (COMPACT PACK + OPTION (S))

ADMINISTRATIFS/ECONOMIQUES/DROIT DES SOCIETES
CONTRACTUELS / IMMOBILIERS
INNOVATION / REPUTATION

ALL RISKS (COMPACT PACK + TAYLOR PACK + ALL RISK)

COMPACT PACK
TAYLOR PACK
ALL RISKS

POSSIBILITE D'AUGMENTER OU DE DIMINUER LA PRIME EN FONCTION DES SOUHAITS DE VOTRE CLIENT

POSSIBILITES DE DIMINUER OU D'AUGMENTER LES PRESTATIONS ASSUREES
(POSSIBLE UNIQUEMENT A PARTIR DU COMPACT PACK SOUSCRIT AVEC UNE AUTRE OPTION OU ALL RISKS)

POSSIBILITES DE DIMINUER OU D'AUGMENTER LES SEUILS D'INTERVENTION
(POSSIBLE UNIQUEMENT A PARTIR DU LE COMPACT PACK SOUSCRIT AVEC UNE AUTRE OPTION OU ALL RISKS)

POSSIBILITES DE METTRE UNE FRANCHISE* DANS LE CONTRAT (TOUJOURS POSSIBLE) CETTE OPTION ENTRAÎNE UNE DIMINUTION DE LA PRIME

*Par dérogation aux conditions générales, l'assuré (ou le preneur d'assurance) peut opter pour une franchise sur les frais externes avec un plafond maximum et un plafond minimum, cette franchise sera par priorité déduite de l'indemnité éventuelle de procédure. Cette franchise n'est pas d'application pour le recours civil extra contractuel et la défense pénale.

SIEGE(S) D'EXPLOITATION

Le deuxième siège d'exploitation est gratuit et doit être précisé dans les conditions particulières.

UNE TARIFICATION ? RENDEZ-VOUS SUR BROKER PORTAIL / LEGAL VILLAGE BUSINESS / TARIFICATION

NOS SERVICES JURIDIQUES SUR WWW.LEGALVILLAGE.BE

My legal Documents

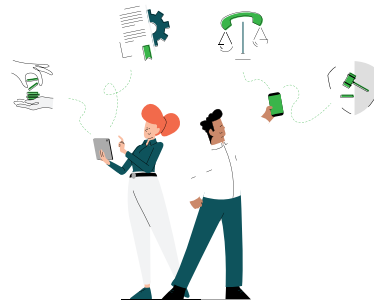
Personnalisez vos documents juridiques en quelques clics.

My legal experts

Un expert juridique vous assiste rapidement.
A un prix avantageux.

My Money Back

Récupérez vos factures B2B incontestées et impayées facilement et rapidement.



Dans les fiches produit et les conditions générales vous trouverez toutes les informations utiles. N'hésitez pas de consulter ces documents avant de souscrire le produit et faire appel à votre courtier en assurances pour obtenir plus d'informations ou demander une offre. Ces documents sont disponibles chez le courtier ou dans notre site web www.legalvillage.be.
Les assurances protection juridique Legal Village ont été développées par AXA Belgium, compagnie d'assurance belge, et est soumis au droit belge. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec la possibilité de reconduction tacite.
Vous n'êtes pas satisfait ? Envoyer un e-mail à compliance@legalvillage.be. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman Assurances, square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman-insurance.be).

Legal Village est la marque protection juridique d'AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)
Siège social : Place du Trône 1 - B-1000 Bruxelles • Tél. : 02 6786111 • Internet : www.axa.be • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

Intéressé par ce produit, contactez votre courtier d'assurance

